



DRAVEIL BADMINTON CLUB
16, rue Tamponnet - 91210 DRAVEIL
☎ 06.64.75.37.15 – contact@draveilbadminton.com



REGLEMENT INTERIEUR

Draveil Badminton Club accueille des pratiquants de différents âges et de différents horizons. Si tous viennent dans le même esprit (taquiner le volant), les motivations des uns et des autres (pratique libre ou compétition) font que tout doit être mis en œuvre afin d'éviter de se gêner mutuellement, afin de favoriser les échanges et créer un esprit de club convivial.

Dans le même temps, la section utilise les installations qui lui sont prêtées par la municipalité, elle doit donc rendre des comptes. C'est pour l'ensemble de ces raisons que ce règlement intérieur a été conçu. Il fixe les règles de vie collective permettant de créer les meilleures conditions de pratique pour chacun. Ces règles contribuent également à promouvoir l'image du club.

FONCTIONNEMENT GENERAL

- **Horaires d'accueil**

Les horaires sont à respecter notamment concernant les plages d'entraînement. Nous vous demandons d'arriver 5mn avant. Les créneaux des différentes sections étant à cheval il est demandé aux adhérents de démonter les terrains 5mn avant la fin de notre créneau (ex : créneaux 16h à 18h30 = commencer le rangement à 18h25. La section suivante commençant à 18h30).

- **Adhésion**

L'accès aux installations nécessite l'adhésion au club, c'est à dire être à jour dans le paiement de celle-ci. Deux séances d'essais sont tolérées à la suite desquelles, l'adhésion doit être confirmée et payée, ou abandonnée. Les membres du club désirant accueillir un invité ponctuel doivent au préalable obtenir l'accord du bureau du club.

Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou non l'adhésion des joueurs. Tout joueur non à jour dans son adhésion ou ses paiements de tournoi, matériel ... de sa saison passée pourra ne pas être accepté la saison suivante.

- **Animation**

Pour organiser l'animation et le bon déroulement des jeux, un responsable du bureau du club est présent à chaque session. Il quittera les lieux en dernier, s'assurant ainsi que tout est en ordre. Il veillera également à ce que le rangement et les horaires de fermeture des installations soient respectés par les pratiquants. Les adhérents doivent respecter les demandes du responsable présent sous peine de se voir exclus (notamment pour le rangement). **Chaque joueur manquant à ses obligations pourra être privé du droit de jouer.**

ACTIVITÉS SPORTIVES

- **Utilisation des installations sportives**

👉 Il est strictement interdit de fumer dans toutes les installations sportives et d'y introduire de l'alcool. Les installations doivent être maintenues en état de grande propreté. Chacun doit y contribuer.

👉 Il est donc strictement INTERDIT d'accéder aux terrains avec des chaussures venant de l'extérieur et donc OBLIGATOIRE de passer par les vestiaires avant de se rendre sur les terrains.

En fin de séance, tout joueur quittant son terrain doit impérativement le ranger (poteaux et filet) dans les emplacements réservés à cet effet, après avoir observé qu'il ne reste pas d'autres utilisateurs. De la même manière chacun est responsable du rangement des raquettes et volants communs.

De fait, chaque utilisateur est personnellement et pécuniairement responsable du matériel mis à sa disposition.

- **Equipement / Tenue**

Les pratiquants devront obligatoirement utiliser des chaussures de sport de salle ainsi que des vêtements appropriés. Ils doivent également disposer de raquettes aux normes actuelles. Des raquettes peuvent être exceptionnellement prêtées durant la pratique et rendue en fin de cours.

Il est également possible d'acquérir du matériel au travers du club. Les volants plastique ou plume doivent être apportés par les joueurs pour leurs séances libres, ils sont fournis dans le cadre des séances d'entraînement. Les volants, matériels et textiles sont aussi en vente au travers d'un partenariat sportif.

- **Condition de jeu**

Les entraînements et cours permettent à tous de progresser afin entre autre de prétendre participer à des compétitions. Chacun est libre de participer à ces formations ou de ne pratiquer qu'en loisir. Les créneaux entraînement ne sont cependant destinés qu'à la formation.

Des stages peuvent être organisés durant les vacances scolaires. Leurs conditions d'organisation et financières seront précisées lors de l'information préalable.

- **Occupation des terrains**

Lors des séances libres l'occupation n'est pas réglementée sauf en cas d'affluence où les doubles seront prioritaires sur les simples. Il est fait appel au bon sens de chacun afin de ne pas mobiliser les terrains, et de permettre à tous de jouer ; ainsi il est demandé si besoin est, de limiter l'occupation à 30 mn

COMPETITION

Les adhérents désirant faire de la compétition peuvent la pratiquer soit en individuel dans les tournois WE soit au sein de l'équipe du club. Dans ce cas, les adhérents doivent respecter les objectifs et fonctionnements liés à l'ambition du club (entraînements, tableaux internes, matchs le soir, les WE). **Etre dans l'équipe de compétition implique des contraintes qu'il faut accepter et suivre sous peine de ne plus y être sélectionné.**

Il est demandé aux adhérents (ou parents pour les enfants) qui s'engagent dans la compétition de s'y tenir jusqu'à la fin de la saison, notamment chez les jeunes. En début d'année, le capitaine et le responsable jeunes inscrivent les équipes pour les interclubs. A partir de ce moment les équipes doivent respecter le calendrier des matchs.

Pour les jeunes qui s'inscrivent à une compétition départementale et qui ne se présentent pas le jour de la compétition ils devront régler la somme de 30€ si un certificat médical ne justifie pas cette absence. Il s'agit du montant de pénalité réclamé par le CODEP 91.

Comme pour les cours les volants sont fournis pour les interclubs. Pour les tournois jeunes et adultes les joueurs doivent venir avec leurs propres volants.

FAIR-PLAY

Le fair-play est la règle élémentaire au sein du club. **Le joueur manquant à cette obligation pourra être privé du droit de jouer temporairement**, voire radié du club sans compensation aucune.

RESPONSABILITÉ du CLUB

Le club s'engage à obtenir les licences fédérales liées à la pratique du badminton et permettant l'assurance en cas de blessures.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'incident suite au non-respect du règlement intérieur.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels durant les heures de pratique.

RESPONSABILITÉS des PARENTS

Les parents des enfants mineurs devront accompagner ces derniers et les présenter au professeur ou membre du bureau à chaque début de séance.

Ils doivent impérativement les récupérer en fin de la séance. Le club ne peut être tenu responsable des enfants que durant le temps de pratique.

En aucun cas l'enfant sera raccompagné ou gardé par un quelconque membre du bureau ou professeur avant ou après la séance de sport.

Il est donc demandé de respecter les horaires des cours pour les enfants, le club ne pouvant se transformer en garderie.

NOM :

Prénom :

Date :

Signature + « lu et approuvé ».

Le présent règlement intérieur doit être remis et signé avec le dossier d'inscription.